

## Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%
<b>Ventes de marchandises</b>				
Production vendue biens				
Production vendue services	1 023 119	100,00	586 678	100,00
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>1 023 119</b>	<b>100,00</b>	<b>586 678</b>	<b>100,00</b>
<b>Production stockée</b>				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Rep. / amort. & prov., transf. ch.				
Autres produits	9		1	
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>1 023 128</b>	<b>100,00</b>	<b>586 679</b>	<b>100,00</b>
<b>Achats de marchandises</b>				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approv.				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats et charges externes	173 035	16,91	119 426	20,36
Impôts, taxes et versements assimilés	15 515	1,52	7 023	1,20
Salaires et Traitements	590 401	57,71	334 095	56,95
Charges sociales	229 176	22,40	119 702	20,40
Dotations amort. / Immob.				
Dotations prov. / Immob.				
Dotations prov. / actf clrc.				
Dot. prov. pour risq. & charges				
Autres charges	2		1	
<b>Total des charges d' exploitation</b>	<b>1 008 129</b>	<b>98,53</b>	<b>580 248</b>	<b>98,90</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>15 000</b>	<b>1,47</b>	<b>6 431</b>	<b>1,10</b>
<b>Bénéfice attribué, perte transférée</b>				
<b>Perte supportée, bénéfice transféré</b>				
<b>Produits financiers de participation</b>				
Produits autres valeurs mobilières				
Autres int. & produits assimilés				
Rep./ prov. & transf. charges				
Différence positive de change				
Produits cessions val. mob. placement				
<b>Total produits financiers</b>				
<b>Dotations fin. aux amort. &amp; prov.</b>				
Intérêts & charges assimilées				
Différence négative de change				
Charges / cessions valeurs mob.				
<b>Total charges financières</b>				
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>15 000</b>	<b>1,47</b>	<b>6 431</b>	<b>1,10</b>
<b>Produits exceptionnels / op. de gestion</b>				
Produits exceptionnels / op. en capital				
Reprises / prov. & transf. de charges				

## Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%
<b>Total produits exceptionnels</b>				
<b>Charges except. / op. de gestion</b>				
<b>Charges except. / op. en capital</b>				
<b>Dotations except. aux amort. &amp; prov.</b>				
<b>Total charges exceptionnelles</b>				
<b>Participation des salariés</b>				
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	3 750	0,37	670	0,11
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	11 250	1,10	5 761	0,98


**Bilan**

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
<b>BILAN ACTIF</b>				
Capital souscrit non appelé				
<b>TOTAL (I)</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Av. & acpt./ immobilisations incorp.				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées en équiv.				
Participations autres				
Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	2 760		2 760	2 664
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 344		1 344	1 296
<b>TOTAL (II)</b>	<b>4 104</b>		<b>4 104</b>	<b>3 960</b>
Matières premières et autres approvisionne				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Clients et comptes rattachés	62 696		62 696	58 183
Autres créances	84 565		84 565	34 414
Capital appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	47 644		47 644	81 355
Charges constatés d'avance	2 058		2 058	1 932
<b>TOTAL (III)</b>	<b>196 964</b>		<b>196 964</b>	<b>175 885</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>201 068</b>		<b>201 068</b>	<b>179 845</b>

**CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL**

*Bo*

*nr*


**Bilan**

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
<b>BILAN PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	30 000	30 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	190	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	3 603	-1 967
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>11 250</b>	<b>5 761</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>45 043</b>	<b>33 793</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL (II)</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL (III)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	13 310	19 977
Avances et acomptes reçus / commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 252	36 517
Dettes fiscales et sociales	121 463	87 426
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		2 131
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>156 025</b>	<b>146 052</b>
Ecart de conversion - Passif		
<b>TOTAL (V)</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>201 068</b>	<b>179 845</b>

**24/7 SERVICES OCCITANIE**  
**Société par actions simplifiée unipersonnelle**  
**Au capital de 30.000 euros**  
**Siège social : 8 Esplanade Compans Caffarelli**  
**CS 48029**  
**31000 TOULOUSE**  
**888 987 682 RCS TOULOUSE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE**  
**DU 28 JUIN 2024**

*Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023*

**DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES**

---

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 11.250 euros de la manière suivante :

**Affectation du résultat**

- Dotation à la réserve légale, soit 563 euros portant ledit compte à la somme de 753 euros,
- Le Solde au compte report à nouveau soit 10.687 euros portant ledit compte à la somme de 14.290 euros,

**Répartition après affectation**

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 45.043 euros.

**Rappel des dividendes distribués**

L'associé unique prend acte que s'agissant du troisième exercice social, il n'a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

**Certifié conforme**  
**La Présidente**



2054 - Immobilisations

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 24 7 SERVICES OCCITANIE				Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations		
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CZ	D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		KD	KE	KF			
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	KK	KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM	KN	KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants M2	KP	QK	KR		
			Dont Composants M3	KS	KT	KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		KV	KW	KX		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KY	KZ	LA		
		Matériel de transport *		LB	LC	LD		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LE	LF	LG		
	Emballages récupérables et divers *		LH	LI	LJ			
	Immobilisations corporelles en cours		LK	LL	LM			
	Avances et acomptes		LN	LO	LP			
	TOTAL III							
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T		
Autres participations		8U	8V	8W				
Autres titres immobilisés		IP	IR	IS	96			
Prêts et autres immobilisations financières		IT	IU	IV	48			
TOTAL IV		LQ	LR	LS	144			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	ØH	ØI	144			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN	CØ	DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO	LV	LW	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP	IX	LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC		
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		IS	MG	MH	MI		
			IT	MJ	MK	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agenc., aménagements divers	IU	MM	MN	MO		
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	MU		
	Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW	MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB		
Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF			
TOTAL III		IY	NG	NH	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW		
	Autres participations		IØ	ØX	ØY	ØZ		
	Autres titres immobilisés		I1	ØB	ØC	ØD	2 760	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	ØE	ØF	ØG	1 344	
	TOTAL IV		I3	ØJ	ØK	ØH	4 104	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	ØL	ØM	4 104		

\* (Ne pas reporter le montant des centimes)

Cegid Group

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2055 - Amortissements

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 24 7 SERVICES OCCITANIE							Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
<b>CADRE A</b>									
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
<b>TOTAL I</b>		<b>RK</b>		<b>RM</b>		<b>RN</b>		<b>RO</b>	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ	
Constructions		PR		PS		PT		PU	
Inst. générales, agencements, aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles		QD		QE		QF		QG	
Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF		QG	
Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO	
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL II</b>		<b>QU</b>		<b>QV</b>		<b>QW</b>		<b>QX</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>		<b>QN</b>		<b>QP</b>		<b>QQ</b>		<b>QR</b>	
<b>CADRE B</b>									
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5		N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9		Q1	
<b>TOTAL I</b>	<b>RW</b>	<b>RX</b>	<b>RY</b>	<b>RZ</b>	<b>SB</b>	<b>SC</b>		<b>SD</b>	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7		Q8	
Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		R6	
Constructions	R7	R8	R9	S1	S2	S3		S4	
Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		S4	
Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	U1	U2	U3	U4	U5	U6		U7	
Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		U7	
Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		V5	
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		W3	
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		X1	
<b>TOTAL II</b>	<b>X2</b>	<b>X3</b>	<b>X4</b>	<b>X5</b>	<b>X6</b>	<b>X7</b>		<b>X8</b>	
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM				NO	
<b>TOTAL III</b>									
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW			NY				NZ	
Total général non ventilé (NS+NT+NU)					Total général non ventilé (NW-NY)				
<b>CADRE C</b>									
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

Cegid Group

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## 2056 - Provisions inscrites au bilan

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Désignation de l'entreprise <u>SAS 24 7 SERVICES OCCITANIE</u> Néant <input checked="" type="checkbox"/> *						
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TN	TO	TP	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TJ	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
<b>TOTAL III</b>	7B	7Y	7Z	UA		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## 2057 - Etat des échéances des créances et des dettes

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \*

DGFIP N° 2057 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

		Désignation de l'entreprise : SAS 24 7 SERVICES OCCITANIE		Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>CADRE A</b>		<b>ÉTAT DES CRÉANCES</b>		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM			UN	
	Prêts (1) (2)	UP	UR			US	
	Autres immobilisations financières	UT	UV	1 344		1 344	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX		62 696	62 696		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		335	335		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		5 039	5 039	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC		40 333	40 333		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		38 856	38 856		
	Charges constatées d'avance	VS		2 058	2 058		
	<b>TOTAUX</b>		VT	VU	150 663	149 319	1 344
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE					
		VF					
<b>CADRE B</b>		<b>ÉTAT DES DETTES</b>		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y					
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
		à plus d'1 an à l'origine	VH				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A					
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B		21 251	21 251		
	Personnel et comptes rattachés	8C		29 156	29 156		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D		56 831	56 831		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	3 750	3 750		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	29 020	29 020		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		2 704	2 704		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J					
	Groupe et associés (2)	VI		13 310	13 310		
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K					
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZI					
	Produits constatés d'avance	8L					
<b>TOTAUX</b>		VY	VZ	156 024	156 024		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Cegid Group

2058A - Détermination du résultat fiscal

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2024

Désignation de l'entreprise : SAS 24 7 SERVICES OCCITANIE		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le 31/12/2023			
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	11 249		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	3 750	
	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées		Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %		
			Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
				<b>TOTAL I</b>	<b>WR</b>	<b>14 999</b>	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à 2A)		Produit net des actions et parts d'intérêts : (déduire des produits nets de participation)		XA		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX		
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY		
	Majoration d'amortissement*				XD		
	Mesures d'incitation	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	ØV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 abodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies F)	Y1			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies G)	YL			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies B)	YB	Dont déduct* exception, simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies C)	YC	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies D)	YD					
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>				<b>TOTAL II</b>			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	14 999		
		déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							
<b>RÉSULTAT FISCAL</b>		<b>BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>		<b>XN</b>	<b>14 999</b>		

## 2058B - Déficits et provisions non déductibles

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER  
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 24 7 SERVICES OCCITANIE		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XI. du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 <sup>er</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice			ZT
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 <sup>er</sup> bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9I
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		▼ ligne WI	▼ ligne WU

## CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		
	L1	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

## 2058C - Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 24 7 SERVICES OCCITANIE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	( 1 967 )	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	5 760	
	Prélèvements sur les réserves	0E		
	<b>TOTAL I</b>	0F	3 793	
			<b>AFFECTATIONS</b>	
		Affectations aux réserves { - Réserve légale ZB 190 - Autres réserves ZD		
		Dividendes ZE		
		Autres répartitions ZF		
		Report à nouveau ZG 3 603 (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		
		<b>TOTAL II</b> ZH 3 793		
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>				
Exercice N :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail ) J7	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance	YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois ) J8 3 170	YX 3 170		
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	YS 167 890		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ) ES	ST 1 973		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ 173 034		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW 1 772		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ) ZS	YZ 13 742		
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX 15 514		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée	YY 204 267		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ 30 854		
DIVERS	- Montant brut des salaires *	0B 550 849		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	0S		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK %		
	- Numéro du centre de gestion agréé * XP	- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévue par art. 38 II de l'am. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies	RH			
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA	Plus-values à 15% JK	Plus-values à 0% JL	
		Plus-values à 19% JM	Imputations JC	
	Groupe : résultat d'ensemble. JD	Plus-values à 15% JN	Plus-values à 0% JO	
		Plus-values à 19% JP	Imputations JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH	N° SIRET de la société mère du groupe JJ		

Cegid Group

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

## 2059A - Détermination des plus ou moins values

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 24 7 SERVICES OCCITANIE						Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE</b>							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*</b>				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
⑦				⑧	19%	15% ou 12,8%	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
C ADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne 1)							
C ADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne 1)			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %				(ventilation par taux)			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



2059C - Suivi des moins-values à long terme

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 24 7 SERVICES OCCITANIE Néant

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	
❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❶ *
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❷ *

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ - ❶ - ❸
	À 19 % ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	À 15 % ❹		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

## 2059D - Plus values LT - Prov fluctuation cours

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME  
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SAS 24 7 SERVICES OCCITANIE				Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés</li> <li>- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés</li> </ul>	4				
		5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice	(ligne 3 - ligne 6)	7				
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## 2059E - Détermination des effectifs et VA

16		DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE		DGFIP N° 2059-E 2024
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)				
Désignation de l'entreprise : SAS 24 7 SERVICES OCCITANIE			Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023			Durée en nombre de mois : 12	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>				
Effectifs moyens du personnel		YP		
Dont apprentis		YF		
Dont handicapés		YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>				
<b>I Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 023 119	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT		
	TOTAL 1	OX	1 023 119	
<b>II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	9	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE		
Subventions d'exploitation reçues		OF		
Variation positive des stocks		OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT		
	TOTAL 2	OM	9	
<b>III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>				
Achats		ON		
Variation négative des stocks		OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	169 864	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	1	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		OY		
	TOTAL 3	OJ	169 866	
<b>IV Valeur ajoutée produite</b>				
Calcul de la Valeur Ajoutée		OG	853 262	
<b>V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	853 262	
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.				
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 023 119	
Effectifs au sens de la CVAE		EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX		
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 3	GZ	3 1 / 1 2 / 2 0 2 3
Date de cessation		HR		/ / / / / / / /

Cegid Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée renseignées dans les plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

\* Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes O9 à OZ, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

## 2059F - Composition du capital social

17

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2024

Formulaire obligatoire  
(article 39 de l'ann. III au CGI)  
N° de dépôt(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société) (1)  
Néant 

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 8 8 8 9 8 7 6 8 2 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 24 7 SERVICES OCCITANIE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL 31520

VILLE

RAMONVILLE-SAINT-AGNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	30 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination 2M&CO  
 N° SIREN (si société établie en France) 952594943 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 30 000  
 Adresse : N° 38 Voie avenue Du Col de l'Izoard  
 Code Postal 05100 Commune BRIANÇON Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination  
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions  
 Adresse : N° Voie  
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination  
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions  
 Adresse : N° Voie  
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination  
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions  
 Adresse : N° Voie  
 Code Postal Commune Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)  
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions  
 Naissance : Date N° Département Commune Pays  
 Adresse : N° Voie  
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)  
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions  
 Naissance : Date N° Département Commune Pays  
 Adresse : N° Voie  
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2059G - Filiales et participations

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2024

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.1.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 (1) Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 8 8 8 9 8 7 6 8 2 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 24 7 SERVICES OCCITANIE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL 31520

VILLE RAMONVILLE-SAINT-AGNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

PS

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

Cegid Group

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032